L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 24 DECEMBRE.

FEUILLETON

LES DEUX FEMMES DU MAJOR.

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX.

III

JANE.

Mme de Nangeot ne l'entendit pas ainsi.
"Miséricorde, monsieur! écrivit-elle à son gendre, êtes-vous donc si absorbé dans vos paperasses administratives qu'il ne vous reste pas une minute à consacrer à votre femme? Je me plais à imaginer que si vous preniez le temps d'examiner cette chère petite, vous seriez frappé—si peu versé que vous soyez dans les choses mondaines—du dénûment où vous la laissez.

"Je lui demande la description de ses toilettes. Le cher ange chéri me répond: 1er bal, robe blanche, 2e bal, robe blanche avec rubans roses, 3e bal, robe blanche avec rubans bleus. Elle prépare sans doute les rubans mauves de la prochaine soirée. Un magasin de rubans liquide dans ce moment rue d'Antin; voulez-vous que je vous envoie le fonds, au rabais?"

Le résultat de cette lettre fut que Jane, après en avoir ri, remarqua doucement, tout haut, qu'elle s'était entendue appeler par les deux femmes les plus en vue de la ville: "La dame blanche."

Et naturellement, dès le lendemain, le major Jouanny commandait à Paris deux admirables toilettes dont le déballage arrachait à Jane des cris d'admiration.

Le major admira beaucoup, lui aussi; seulement, lorsque de retour dans son bureau, et bien seul, il osa ouvrir la facture jointe à cet envoi, un peu de sueur vint à son front.

Où donc allait-il prendre les seize cents francs qui s'étalaient au bas de la facture avec une implacable sérénité?

Seize cents francs de tulle, de moire, de biais de satin et de flots de gaze! Etait-ce possible? Ces choses-là arrivaient donc? On écrivait à une couturière: "Envoyez-moi deux robes de bal", et l'on recevait avec le fouillis chatoyant une note très brève et très carrée: Seize cents francs.

Tout simplement le tiers de ses appointements d'officier supérieur.

Et il avait ri parfois des maris qui se ruinaient pour leur femme!....Oh! le naïf! ne venait-il pas d'entrer en étourdi dans la ronte où avaient passé ces maris là!

Mme de Nangeot avait bien raison de le juger "peu versé dans les choses mondaines."

Il est vrai, qu'un peu chèrement, l'expérience allait lui venir.

Le voyage de Grasse à Douai avait fort entamé le prévoyant petit capital toujours tenu en réserve par le major. Il dut l'épuiser jusqu'à la dernière miette, y ajouter une fraction de sa solde du mois pour s'acquitter de sa première dette parisienne.

Le jour où la facture lui revint acquittée, il la regarda en souriant tristement, comme on regarde le témoin d'une folie ou d'une imprudence.

—Il faut pourtant qu'elle sache, la chère enfant, pensa-t-il.

En le voyant entrer dans le petit salon où elle faisait de la tapisserie, Jane vint à lui d'un air caressant.

—Vous allez me donner votre avis, dit-elle.

—Sur quoi, s'il vous plait?

—Sur la couleur de ma coiffure.

—Quelle coiffure?

—Me préférez-vous une branche de roses-thé ou une guirlande de camélias rouges?

—Mais, je sais-je!....Vous êtes toujours si jolie! Les belles boucles brunes ne suffisent donc plus?

—Ah!....Vous ne le voudriez pas. Avec la glace que surpasse que vient de me faire mon mari, je dois inaugurer quelque chose de son présent.

—Et alors?

—Alors, j'ai écrit à Perrot Petit de m'envoyer les deux coiffures les plus nouvelles. Des merveilles! Je les a....J'attendais à ce soir pour vous les montrer; mais puisque votre bonne étoile vous amène....

Elle courut à un meuble, en tira deux cartons moirés et dorés en bordure, déliquimpatiemment les rubans et en fit émerger les deux plus récentes créations de la célèbre maison de fleurs.

Avec une grâce coquette, elle présenta tour à tour sur ses cheveux noirs la branche de roses-thé, si distinguées dans leur pâleur, et la guirlande de camélias rouges éclatants de fraîcheur et de coloris.

André Jouanny ne voyait pas les fleurs, il voyait la femme, et son cœur saignait. Allait-il donc, comme un tuteur morose, reprocher à cette douce et charmante créature la joie enfantine qu'elle éprouvait à se parer?

Et pourtant, en quelques jours, que de pas glissants sur la pente!

—Voyons, voyons, que dois-je mettre ce soir? répétait Jane.

Elle avait glissé à genoux sur le tapis, par un mouvement d'une souplesse féline et apportait à ses lèvres sérieuses son front couronné de fleurs.

Je ne sais pas ce que d'autres maris auraient fait. André Jouanny attira dans ses bras sa chère Jane, froissa quelque peu les camélias géants, et murmura dans un baiser: "Reste ainsi, tu es belle comme un rêve."

Il ne fut naturellement pas plus question de la facture de la couturière que de celle du fleuriste. Le soir, en s'habillant, le major la trouva négligemment jetée sur le coin d'une table.

Les roses thés et les camélias rouges ne contaient ensemble que soixante-quinze francs.

Il aurait eu bien mauvaise grâce à s'en plaindre, quand Jane rayonnante, s'avançait vers lui comme une jeune reine, les yeux brillants de plaisir et les lèvres plus fraîches que les fraîches fleurs mêlées dans ses cheveux.

Que pouvait-il demander encore? Elle semblait heureuse; elle paraissait avoir dominé une vague préoccupation, vaincu un trouble dangereux. Pourrait-il jamais trop payer sa sécurité renaissante?

Le salon qui s'ouvrait ce soir là était, sans conteste, le plus aristocratique, le plus recherché du faubourg Saint-Germain douaisien.

La comtesse de Sobrière, fort riche, assez hautaine et très persuadée de l'importance énorme qu'elle avait prise dans la société, ne recevait que par boutades, qu'elle voulait et quand elle voulait.

L'annonce d'une fête chez la comtesse était toujours un événement, et la certitude d'y être invité n'appartenait de droit à personne.

Un peu fantastique, il lui plaisait parfois de ne réunir que de graves personnages, et parfois de faire danser la jeunesse seulement.

Elle triait capricieusement ses invités parmi les habitants de la ville, les fonctionnaires et les *nomades*. C'était ainsi qu'elle désignait les officiers de la garnison.

Leur jeunesse et leur entrain étaient près d'elle une recommandation excellente. Les ménages militaires lui plaisaient infiniment moins.

—Je n'ai point de temps de les connaître qu'ils s'envolent déjà, disait-elle; au moins, les officiers garçons ne nous donnent-ils pas la peine de les étudier avant de les recevoir. Nous leur demandons des jambes infatigables et rien de plus.

Parmi ses préférés, le 20e comptait le capitaine Odret, qui avait fait, on ne sait trop comment, car il ne dansait plus depuis Magenta, la conquête de la grande dame.

Il avait le privilége d'aller la voir le matin, de deux à quatre heures, et d'y retourner encore le soir, quand l'heure des visites sonnait à l'hôtel de Sobrière.

Mais la malignité douaisienne n'avait point à s'en émouvoir, la comtesse de Sobrière ayant bien près de soixante-huit ans.

Une autre exception, bien autrement remarquable, était celle dont la comtesse favorisait le ménage du major. Elle trouvait la femme ravissante, le mari aimable, et le disait tout haut.

Il en résulta dans la société un redoublement d'engouement pour Jane, et chez celle-ci une sorte d'enivrement factice dont la jeune femme aspirait avidement l'encens.

Au fond, quelque chose manquait à ce bonheur. Parfois, au milieu de la danse la plus animée, Jane s'arrêtait et cherchait autour d'elle, quoi?... elle le savait trop bien, sans doute, car, secouant ses boucles brunes comme pour éloigner un souvenir importun, elle se rejetait avec une ardeur nouvelle dans le tourbillon de la valse.

Ce soir-là, chez Mme de Sobrière, elle portait un front joyeux et toutes les apparences de ce bonheur de vingt ans fait d'hommages et d'insouciance.

Vraiment belle dans sa parure fraîche de tulle lamé de satin pourpre, des camélias au front, au corsage, à la main, elle luisait dans tous les regards son triomphe inconscient.

Après le premier quadrille, elle vint se rasseoir près de la comtesse, en face d'une glace immense, qui lui répéta ce qu'elle avait lu déjà dans des glaces vivantes, ou luisait un peu de dépit.

Qui peut dire pourquoi, à cette heure brillante, la pensée de la jeune femme s'enfuit brusquement loin de ce salon en fête pour évoquer, dans l'ombre d'un pilier de cathédrale, une figure brune, ardente, attristée?

La figure étrange de Just Evenin qu'elle entrevoyait là chaque dimanche.

Plus la persistante admiration du jeune homme s'était faite respectueuse, plus l'attention que Jane ne pouvait se défendre de lui accorder s'était transformée en intérêt positif.

Assez ignorante du mécanisme universitaire, elle s'était tout naturellement attribué le mérite d'un changement de résidence, dont l'opportunité eût été, en dehors d'elle, tout à fait inexplicable.

Que le jeune professeur eut renversé des obstacles sérieux pour arriver là si bien à point et sur ses pas, de Grasse à Douai, elle ne le mettait point en doute.

Il était donc logique de lui en savoir quelque gré, et Jane n'y manquait pas. Ce serait demander à la femme un peu plus que sa nature ne peut donner que d'exiger son indifférence absolue en face d'un sentiment vrai.

Elle peut en être follement heureuse ou profondément irritée; elle ne peut pas ne pas le voir.

Jane avait vu, deviné, senti, cette tendresse muette, et si ses yeux se tournaient rarement vers l'ombre du pilier dans la grande église, bien plus rarement qu'ils ne s'ouvraient à Grasse sur la promenade publique, son cœur n'était pas moins vaguement troublé à chacune de ces rencontres prévues.

Son cœur!...quoi! pour un regard! Hélas! les femmes, dont l'imagination romanesque emporte la destinée vers des rêves décevants, font une étrange confusion entre les mots et les choses.

Pour mettre entre elle et lui une préoccupation étrangère, Jane s'était faite mondaine. Elle savait que dans les salons aristocratiques, où Just Evenin n'avait pas ses entrées, sa pensée envahissante n'avait plus le droit de la poursuivre.

Elle l'avait cru, du moins. La désillusion vint bien vite.

Ce soir-là, où les hommages venaient à elle empressés et flatteurs, un seul lui manquait, un seul l'eut émue.

Il se fit un peu de mouvement parmi les invités qui entouraient Mme de Sobrière. Son fauteuil, où elle trônait en reine indulgente et spirituelle, était le centre d'une petite cour.

Le capitaine Odret s'avançait vers elle, suivi d'un nouvel arrivé que l'on regardait avec quelque étonnement.

—Madame la comtesse, suivant le désir que vous avez bien voulu m'exprimer, j'ai l'honneur de vous présenter mon ami, Just Evenin, dit le capitaine.

Jane portait un bouquet de camelias. Elle y cacha son visage, dont la rougeur ardente se confondit avec celle des fleurs.

—Ma foi, monsieur, répondit la voix engageante de la comtesse, vous me faites faire les suppositions les moins aimables sur le Midi, d'où vous venez. Si j'en juge par votre persistance à vivre inconnu, on y doit être quelque peu sauvage.

—Oh! que non pas, madame, dit vivement le nouveau présenté mis à l'aise par cette agression souriante; on prétend même que les Méridionaux ont une certaine dose de suffisance.

—Hum!.... il faut pourtant vous aller chercher, si l'on veut vous connaître, jusque dans les profondeurs de votre retraite, ni plus ni moins que la fiancée de l'empereur de la Chine.

—Cela prouve, madame la comtesse, qu'on peut être né à Toulouse sans être le moins du monde méridional pour cela.

—Fort heureusement que la lumière, que vous mettez si modestement sous le boisseau, a rencontré quelque fente indiscrète. On vous sait poëte, monsieur Just Evenin, et, sur ce joli nom, ma sympathique curiosité de vieille femme s'est émue comme à vingt ans.

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer du marcheur et à basse pression

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Les LUNDI et JEUDI le bateau ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait des voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—6m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandria, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.

25 juillet—5m. No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandria, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Meinn, Commis, Wm. Culbertson.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, No 36 de la rue du Camp.

15 oct—1m

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Lundis à 5 h. P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine, J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

5 août—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH.

C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.

Partira comme il est dit ci-dessus prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

15 nov

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les jeudis à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

NOUVEAU BART-ABLE

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 dec.

Pour Bayou Sara.

Partant les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines et tous les débarcadères intermédiaires, le splendide et rapide bateau à vapeur

SELMA,

A. DUGAS, capitaine. A. P. TROUSDALE, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 1-6 rue Commune. J. J. COMAUX, 8 rue Douane.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.; et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine P. McElroy—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

21oct—

Pour la Côte, Baton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur St. JOHN, capt. Allen Jumel, Chs Bruslé et S. Heno, commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—9m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 4 novembre.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet,

Part de la Nouvelle Orléans le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

Le bateau à vapeur

LIZZIE HOPKINS,

Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. [illegible]

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. RIVET, No 20 rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M. Le beau bateau

SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.

17 oct.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine Joe Reynaud, commis J. L. Boyd, Partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour. 9mai—9m

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Basse, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

au et au marcheur, capitaine Fred Probst, C. C. Tesmoulet et A. Schenhagen, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 12 décembre.
PEREIRE, Sarmont, samedi, 26 décembre.
SAINT-LAURENT, Reculoux, samedi, 9 janv.
FRANCE, Trudelle, samedi, 23 janvier.

PRIX DU PASSAGE [illegible] première cabine, [illegible]; seconde cabine, [illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à [illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen et qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—6m Gallier Court, Lettre H, N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE

— ET DE LA —

NOUVELLE - ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

26juil—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2000 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2000 tonneaux, Lieut. George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2400 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, capt. Braes.
STATE OF FLORIDA, 2500 "
STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe:

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement,

Le steamer

STATE OF MINNESOTA

partira de son quai, poteau 33, Troisième district; vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le

JEUDI, 31 Décembre.

S'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents. Au No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans. 6juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

	Départ: De Brême	De la Nlle-Orléans
Hannover...	4 nov.	6 déc.
Frankfurt...	1 déc.	3 janv.
Koeln...	15 ..	17 ..

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambre... $150 en or.
Entrepont... 45

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambre... $150 en or.
Entrepont... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambre... $45 en or.
Entrepont... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 62 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON;
CORTES,

Le steamer

KNICKERBOCKER,

Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 26 décembre, à 8 h. M. M.

Passage.....$30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. L. F. Timmerman.
CUBA.....Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer

CITY OF MEXICO,

Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 9 janvier, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz.........$60, en or.

Agents à New York, F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CUBA partira le 30 Janvier.

12 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1801 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett... 1800 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank. 814 tonneaux

Départ, SAMEDI, 1er janvier, à 5 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA,

Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)...$[illegible]
Passage pour Philadelphie...$[illegible]
Billet donné à New-York pour tout le voyage...$[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 20 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir pour eux. Dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune.

La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

Germania Insurance Company

Bureau, No 194 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTABLIE EN 1866.

Capital payé.............$300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO.........Président
H. ZUBERBIER.........Vice-Président.
EMIL MAIER.........Premier Secrétaire
H. E. MARBURG.........Second Secrétaire
F. BERGER.........Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lessassier & Binder)
A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)
P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Greissinger, (maison Classen & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Suberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)

J. Armbruster,	J. Kohn,
Adam Geisser,	Louis Grunewald,
Jacob Hassinger,	H. F. Klumpp,
Hy. Oerting,	H. Schulz,
Thomas Scherf,	R. F. Theurer,
P. Thermalhlen,	J. J. Weckerling,
J. Voelkel,	Fred. Del Bondio.

mars—1m

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows: EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m. Through night express daily, at 4 p. m. Arrive: Express and Mail daily at 3 p. m. Through night Express, daily at 11 40 p. m. This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Chicago. Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

E. P. SHUTE, General Passenger Agent.

C. H. ALLEN, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit: EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

Express de nuit tous les jours à 4 heures p. m. Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans. Express et malle, tous les jours, à 3 h. P. M. Express de nuit, tous les jours à 11 40 h. p. m. C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Chicago. Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

E. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

C. H. ALLEN, Surintendant-Général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.	ARRIVÉES.
Express.........7:20 A. M.	Express.......11:20 P. M.
Malle...........5:00 P. M.	Malle.........10:20 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 28 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 13 avril

New Orleans, St-Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.	ARRIVE.
Express.......7:00 A. M.	Express.......11.20 P. M.
Mail.......5:00 P. M.	Mail.......10 20 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 28 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. april 13

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans......10 cents.

Pour la station de Gentilly 15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.	7	heures A. M.	
8 "	9½	"	
10 "	11½	"	
Midi	1½	" P. M.	
3 " P. M.	4½	"	
5 "	5½	"	
6 "	7	"	

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

8avril

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger, à 8 heures A. M.

Le fret pour toutes les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya, et la Tèche, au-delà de Brashear, sera réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points de vront être faits avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédient tout par ce chemin de fer.

Avis que le fret est promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret au Ferry 4 heures.

CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1

Sur les risques d'incendie...$414,683 55
Sur les risques de mer...101,150 53
Sur les risques de rivières...42,874 56
Total des primes...$548,698 94
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873...$125,806 65
En moins — Primes rembourssées...11,776 80...$137,582 51

Montant net des primes...$411,[illegible]
Réassurances...$ 42,922 92
Pertes par le feu...$169,070 07
Pertes sur mer...67,772 60
Pertes sur rivières...[illegible],774 91...$280,017 06
Dépenses, taxes, etc, intérêt...17,461 46
Commissions des affaires d'agences...7,796 87
Réfaction (rebate) aux assurés...30,773 40
Intérêt semi-annuel sur le capital—
Cinq pour cent payé en août 1873...$25,000 00
Cinq pour cent payable en février 1874...25,000 00...50,000
...417,91[illegible]

Réserve pour réclamations non réglées...$ 3,361

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse...$ 60,407 18
Effets à recevoir, pour primes...15,077 18
Bonds de la ville et autres bonds...188,000 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres...67,516 00
Billets en garantie et billets hypothécaires...273,736 69
Primes en voie de recouvrement...103,270 67
Comptes en suspens...2,580
Primes d'agence pour décembre...[illegible]
Mandats...11,015 20
Succursale...6,700
Louisiana Cotton Factory...4,424
Propriété au coin des rues Canal et Camp...[illegible]
Autres propriétés foncières...70,892 77
Dû par des Compagnies d'assurance...33,592 20...7,664 76

Dépréciation...$771,855 77...97,880 94

Valeur sur le marché, au comptant...$678,944 83

PASSIF.

Capital...$500,000 00
Risques non expirés...125,806 65
Intérêt sur le capital, dû en février...25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés...11,115 18
Effets à payer...1,716
Réclamations non réglées...3,361 7
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes...10,141 97

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, par devant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Au No 140 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre.
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	R. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

12 jan—1 an

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL.............$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS:—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN S WALTON, Caissier.

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

— ET DE —

MACHINES DE TOUTE SORTE

— DE —

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudraient agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing.

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Cossinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Plancher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'installation du Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Rouets et les Bottes.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNE.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manége à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, mais le nombre augmente qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 1½ pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton;—en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 60 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 70 scies d'autres marques dont les scies n'ont que 10 ou même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton du monde. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de 40 scies $[illegible] Moulins de [illegible] scies $[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à: W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR ET Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

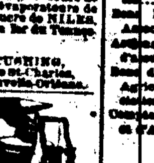

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs ET A FARINE DE STRAUB.

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par W. L. CUSHING, 61 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES. 1.600 EN USAGE.

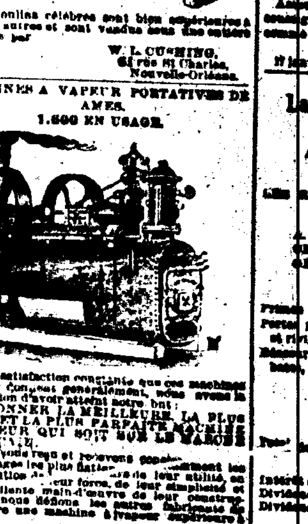

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur ont généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment des témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de leur excellente main-d'œuvre et de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur modèle indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires et cela convient mieux.

W. L CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

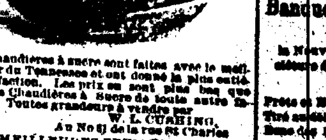

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L CUSHING, Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

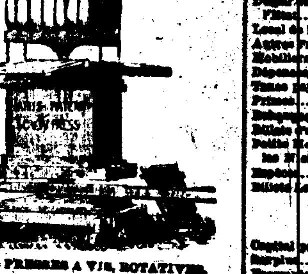

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS,

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTEE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNEE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques-uns de nos plus grands Planteurs et peuvent presser 60 balles par jour. "Une de ces presses peut-être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désirant une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à animale, soit à vapeur, trouveront les mieux depuis les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING, No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874

Incendie...$[illegible]
Mer...37,[illegible]
Rivières...[illegible]
...$307,[illegible]
En plus, risques non expirés 31 mars 1873...[illegible]
...214,[illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874...[illegible]
...$[illegible]

Payé, pertes par l'incendie...[illegible]
Payé, pertes sur mer...[illegible]
Payé, pertes sur les rivières...[illegible]
Payé, réfaction (rebates)...[illegible]
Payé, réassurance...[illegible]
Payé, primes remboursées...[illegible]
Payé, taxes...[illegible]
Payé, dépenses courantes...[illegible]
Payé, loyer...[illegible]
Payé, dépenses, salaires, etc...[illegible]
Payé, dividende...[illegible]

En moins, profits et pertes et intérêts...[illegible]

Bénéfice net...$[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir...$[illegible]
Meubles...[illegible]
Actions Harbor Boat...[illegible]
Bons de la ville...[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net...[illegible]
En caisse...[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, par devant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872...$[illegible]
Primes sur les Risques de feu...$130,[illegible]
Primes sur les Risques de rivières...[illegible]
Primes sur les Risques de mer...[illegible]
Moins les primes rendues...[illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873...[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873...$[illegible]
Déficit pour l'année 1873...[illegible]

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu...$[illegible]
Sur les Risques des rivières...[illegible]
Sur les Risques de mer...[illegible]
Réassurances...[illegible]
Taxes...[illegible]
Réfaction au lieu de scrip...[illegible]
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer...[illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés...[illegible]

Moins escomptes et intérêts...[illegible]

Pertes non réglées...[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse...$[illegible]
Billets à recevoir sur prêts et sur gages...[illegible]
Billets à recevoir sur Primes...[illegible]
Billets à recevoir en voie de recouvrement...[illegible]
Propriété foncière...[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans...[illegible]
Actions de Banques...[illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock...[illegible]
Actions du Harbor Protection Company...[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés...[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association...[illegible]
Actions de Compagnie d'Assurance...[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association...[illegible]
Comptes suspendus de Bons d'Actions...[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHERS, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, notaire soussigné, ce onzième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'atteste ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. HEGEFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Finale.

Primes reçues...$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées...$[illegible]
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc...[illegible]
Total de l'Actif...[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Haas,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgartner,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
[illegible],	F. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Bruno Schoeck,	H. Bicks,	A. L. Nestor,
J. E. Schwarz,	Chas Hagedorf,	E. Schumann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Richert,
N. Weisenbach,	R. E. Gagnon,	F. Reder,
R. Wiedermann		

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes...$[illegible]
Tiré au-delà des dépôts...[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation...[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques...[illegible]
Dû par des agents de réserve...[illegible]
Dû par les banquiers et les banques de l'Etat...[illegible]
Local de la banque...[illegible]
Autres Propriétés foncières...[illegible]
Mobiliers et installations...[illegible]
Dépenses Courantes...[illegible]
Taxes payées...[illegible]
Primes...[illegible]
Balances pour le Clearing House...[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales...[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels...[illegible]
Espèces...[illegible]
Billets Legal Tender...[illegible]

PASSIFS.

Capital payé...$[illegible]
Surplus...[illegible]
Escompte...[illegible]
Change...[illegible]
Intérêt...[illegible]
Circulation Nationale non rachetée...[illegible]
Dividendes non payés...[illegible]
Dépôts individuels...[illegible]
Chèques Certifiés...[illegible]
Dû à des Banques Nationales...[illegible]
Dû à des Banques et à des Banquiers de l'Etat...[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES [illegible], N. P.

HUITIEME ETAT ANNUEL — DU — FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, 23 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie...$[illegible]
Sur risques de rivières...[illegible]
Sur risques de mer...[illegible]

En moins—Primes non expirées le 30 avril 1874...$[illegible]
Primes remboursées...[illegible]

Montant net des primes...$[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie...$[illegible]
Sur risques de rivières...[illegible]
Sur risques de mer...[illegible]

Réassurances...[illegible]
Refactions (rebate)...[illegible]
Taxes d'Etat et d'agence...[illegible]

DEPENSES BRUTES.

Loyer, local...$[illegible]
Agences...[illegible]

Profit et Pertes...[illegible]

Balance...[illegible]
En plus—Escompte, intérêt, épargnes reçues...[illegible]
En moins—Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second dividende...[illegible]

Bénéfice net...$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse...$[illegible]
Primes en voie de recouvrement...[illegible]
Effets à recevoir, prêts sur garanties...[illegible]
Effets à recevoir à courte échéance...[illegible]
Actions de banques et autres actions...[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville...[illegible]
Bons de la ville et autres bons...[illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane...[illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association...[illegible]
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs...[illegible]
Immeubles...[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment par devant moi, ce [illegible] mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 25 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,[illegible]) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) de montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

SIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874...$[illegible]

Sur les risques d'incendie...[illegible]
Sur les risques maritimes...[illegible]
Sur les risques de rivières...[illegible]

Pertes payées dans la même période savoir:

Sur les risques d'incendie...[illegible]
Sur les risques maritimes...[illegible]
Sur les risques de rivières...[illegible]

Moins...
Taxes...[illegible]
Réassurances...[illegible]
Loyer...[illegible]
Primes retournées...[illegible]
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins...[illegible]

Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874...[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville...[illegible]
Prêts sur gages...[illegible]
Effets pour primes à courte échéance...[illegible]
Actions de banque et autres actions...[illegible]
Biens fonciers...[illegible]
Primes en voie de perception...[illegible]
En banque...[illegible]

Total de l'actif...[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi ce [illegible] mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 21 juillet 1874.

Montant reçu de membres assurés sur décès...$[illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes...[illegible]
Montant au crédit des profits et pertes...[illegible]

Montant payé sur [illegible] décès...$[illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires...[illegible]

PASSIF.

Polices sur "A."...[illegible]
Polices sur "B."...[illegible]

ACTIF.

En caisse...[illegible]
Décès payés "non réclamé"...[illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton...[illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne...[illegible]
Banque d'Amérique...[illegible]
Banque Nationale Mutuelle...[illegible]
Dû sur assessments en voie de recouvrement...[illegible]
Meubles de Bureau...[illegible]
Billets et recevoir...[illegible]

L. S. MARKS, Président.

L. A. [illegible], Trésorier.

RAPPORT SUR L'ETAT —DE LA— Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes...$[illegible]
Tiré en trop...[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation...[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques...[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve...[illegible]
Dû par d'autres banques nationales...[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers...[illegible]
Local de la Banque...[illegible]
Autres propriétés foncières...[illegible]
Meubles et installations...[illegible]
Dépenses courantes...[illegible]
Taxes payées...[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or...[illegible]
Items, comptant...[illegible]
Echanges pour le Clearing House...[illegible]
Billets d'autres banques nationales...[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)...[illegible]
Espèces...[illegible]
Billets, legal tenders...[illegible]

PASSIF.

Capital payé...$[illegible]
Surplus...[illegible]
Escompte...[illegible]
Echange...[illegible]
Intérêt...[illegible]
Profits et pertes...[illegible]
Circulation de banque nationale non rachetée...[illegible]
Dividendes non payés...[illegible]
Dépôts individuels...[illegible]
Dû à des banques nationales...[illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers...[illegible]
Billets escomptés...[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le tableau qui précède est exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment par devant moi, ce [illegible] mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins: ALF. MOULTON, [illegible], CHAS. E. SLAYBACK, Directeurs.

La caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'incendie, de Paris (France.)

Capital [illegible] francs.

LE soussigné ayant été nommé agent de la Caisse générale des Assurances contre l'incendie, de Paris, sont maintenant prêts à accepter des polices.

La caisse générale offre une garantie spéciale en raison de la valeur de son portefeuille et ayant des grands risques en France où les capitaux des nombreux risques d'assurances sont à peine en Amérique.

M. J. SMITH & Cie., No [illegible] rue Gravier

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 30 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur risques de feu...$[illegible]
Sur risques de mer...[illegible]
Sur risques de rivières...[illegible]

Total des primes...[illegible]
En moins—primes non expirées...[illegible]

Total net des primes, le 30 mai 1874...[illegible]

Pertes payées:

Sur risques d'incendie...$[illegible]
Sur risques de mer...[illegible]
Sur risques de rivières...[illegible]
Taxes, dépenses, intérêts...[illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes...[illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées...[illegible]

Bénéfices...[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières...$[illegible]
Bonds de la ville...[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer...[illegible]
Billets garantis par hypothèque...[illegible]
Billets garantis...[illegible]
Billets à recevoir...[illegible]
Primes en voie de recouvrement...[illegible]
Bonds de l'Etat...[illegible]
Actions d'assurance...[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Company...[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press...[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company...[illegible]
Bonds hypothécaires du Turners Association...[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall...[illegible]
En caisse...[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Au No 140 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

— DIRECTEURS —

P. Maspero,	M. Puig,
B. A. Chaffraix,	D. Mc Coard,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Bott,
M. W. Smith.	Chas. Ladiss,
J. J. [illegible]	

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874.

Primes d'incendie...$[illegible]
Primes de mer...[illegible]
Primes des rivières...[illegible]

Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées...[illegible]

Pertes payées et évaluées:

Sur risques d'incendie...$[illegible]
Sur risques de mer...[illegible]
Sur risques de rivières...[illegible]

Taxes, escomptes au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc...[illegible]

Bénéfice net...[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir...$[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques...[illegible]
Prêts sur actions, sur demande...[illegible]
En caisse...[illegible]
Propriétés foncières...[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres...[illegible]
Réassurances en voie de recouvrement...[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce [illegible] mai 1874.

W. H. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent soit payé, COMPTANT, à dater du [illegible] juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
Saml H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
M. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. E. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Stone.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.............$500,000

SIX-HUITIEME ETAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année...$[illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées...[illegible]

Montant net des primes...[illegible]
Escompte et intérêts...[illegible]

Pertes payées, réassurances et pertes non réglées...$[illegible]
Dépenses générales et taxes...[illegible]
Réserve et dividende sur actions...[illegible]

Bénéfice net...[illegible]

ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:

Bons, actions, prêts et billets à recevoir...$[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement...[illegible]

Total de l'actif...[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $[illegible] prime du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, ont résolu de payer, dorénavant un dividende de dix pour cent sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEIHS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT MCGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement. Son bureau, No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

BUREAUX DU Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet. Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Résumé du bulletin semi-annuel.)

Primes de l'année finissant expirée le 30 avril 1874...$[illegible]
Pertes payées dans l'année...[illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874...[illegible]
Intérêt et épargnes reçus...[illegible]
Montant net des bénéfices—primes de l'année finale...[illegible]
Bénéfice net brut après paiement de $500,000 d'intérêts...[illegible]

Dividendes comptant payés dans l'année
Intérêt...[illegible] pour cent
Primes...[illegible] pour cent

Actif:

30 avril 1874...$[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courant de prime.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie ($[illegible]), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Saml. R. Moore,	A. Britain,
J. I. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. S. Pike,	James S. Prestidge,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph Mellissey.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu...$[illegible]
Sur risques de mer...[illegible]
Sur risques de rivières...[illegible]

Total des primes...$[illegible]
Moins primes rendues...[illegible]

Primes acquises...$[illegible]
Déduit—Pertes par le feu...$[illegible]
Pertes sur mer...[illegible]
Pertes sur rivières...[illegible]

Réassurances...[illegible]
Réductions (rebate)...[illegible]
Taxes...[illegible]
Loyer...[illegible]
Dépenses, et profits et pertes...[illegible]

Réservé pour primes non terminées...$[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en stock-notes...[illegible]
Comptant...[illegible]
Comptes en voie de collection...[illegible]
Billets recevables...[illegible]
Prêts sur garanties...[illegible]
Prêts sur hypothèques...[illegible]
Stocks et Bons...[illegible]
Installations de bureaux et meubles...[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc...[illegible]

Moins intérêts non-payés et dividendes...[illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin.	S. Henderson.	C. P. Bimeau
A. Tertrou,	O. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
E. Huft,	J. Brabson,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
E. Kern,	W. R. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	E. De Gan,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell	E. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873;

Primes sur l'incendie...$[illegible]
Primes de mer...[illegible]
Primes de rivières...[illegible]
Primes sur les risques non expirés le 31 août 1872...[illegible]

Total...$[illegible]

A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année...[illegible]

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie...$[illegible]
Sur les risques de mer...[illegible]
Sur les risques de rivières...[illegible]

En moins,
Réfaction (rebate), 25 pour cent...$[illegible]
Réassurance...[illegible]
Dépenses, taxes, licences, intérêt...[illegible]
Réservé pour pertes non réglées...[illegible]

Bénéfice net...$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse...$[illegible]
Billets à recevoir pour primes et prêts, garantis...[illegible]
Primes en voie de recouvrement...[illegible]
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc...[illegible]
Propriété foncière...[illegible]
Billets d'actions (stock-notes)...[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 29 septembre 1873.

CHAS. A. AVERY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé.........10 pour cent.
Dividende sur la somme...[illegible]
Dividende sur primes remboursées...15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes, à dater du [illegible] octobre prochain.

DIRECTEURS.

G. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	J. L. Hass,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
J. Bloom,	Jos. S. Lanphier,
Saml. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson,

Taxes Spéciales du Revenu Intérieur des Etats-Unis du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872 requiert que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, doit se procurer et placer ou exhiber un timbre dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année-taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

Rectificateurs...$[illegible]
Débitants de liqueurs en détail...[illegible]
Débitants de liqueurs en gros...[illegible]
Débitants de liqueurs (malt) en gros...[illegible]
Débitants de liqueurs (malt) en détail...[illegible]
Débitants de tabac en feuilles...[illegible]
Débitants en détail, de tabac en feuilles...[illegible]
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.
Débitants de tabac à chiquer...[illegible]
Fabricants d'alambics...[illegible]
Et pour chaque alambic fabriqué...[illegible]
Et pour chaque serpentin fabriqué...[illegible]
Fabricants de tabac à chiquer...[illegible]
Fabricants de cigares...[illegible]
Colporteurs vendant du tabac, première classe (ayant plus de deux chevaux...[illegible]
Colporteurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux)...[illegible]
Colporteurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)...[illegible]
Colporteurs vendant du tabac, quatrième classe (allant à pied ou par les voies publiques)...[illegible]
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils...[illegible]
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus...[illegible]

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus désignées, doivent s'adresser à M. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Interne, chambre No. 3, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'estampe ou les estampes de la taxe spéciale qu'il leur faut, avant le 1er mai 1874, sans quoi elles seront...

J. W. DOUGLASS, Commissaire du Revenu Interne.